

NOTE CONCEPTUELLE

3ème Congrès mondial sur les REL de l'UNESCO 2024

**Biens publics numériques :
Solutions ouvertes et IA pour un accès
inclusif à la connaissance**

Introduction

L'UNESCO et ses partenaires organisent le 3e Congrès mondial de l'UNESCO sur les ressources éducatives libres (REL) intitulé « Biens publics numériques : Solutions ouvertes et IA pour un accès inclusif au savoir » afin d'examiner les mécanismes permettant d'optimiser les contenus sous licence libre pour répondre aux défis et aux opportunités posés par les technologies émergentes. Le 3e Congrès mondial des REL de l'UNESCO aura lieu à Dubaï, aux Émirats arabes unis (EAU), les 19 et 20 novembre 2024.

[La Recommandation 2019 de l'UNESCO sur les REL](#) s'adresse aux praticiens et aux décideurs dans les milieux gouvernementaux et institutionnels et encourage le partage des connaissances, le renforcement des capacités et le soutien politique liés aux biens publics numériques¹ pour l'apprentissage. Elle présente des recommandations aux États membres dans 5 domaines d'action (i) renforcer la capacité des parties prenantes à créer, accéder, réutiliser, adapter et redistribuer les REL ; (ii) développer des politiques de soutien ; (iii) encourager des REL de qualité inclusives et équitables ; (iv) favoriser la création de modèles de durabilité pour les REL, et (v) faciliter la coopération internationale.

Ce 3e Congrès mondial des REL de l'UNESCO contribuera au Pacte numérique mondial en proposant des actions ciblées pour promouvoir les biens communs numériques en tant que bien public, en s'appuyant sur la mise en œuvre de la Recommandation 2019 de l'UNESCO sur les REL. Il contribuera également au processus d'examen 2025 du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) où la Recommandation 2019 de l'UNESCO sur les REL contribue à la ligne d'action 3².

L'UNESCO a réalisé le premier rapport consolidé sur la mise en œuvre de la Recommandation 2019 sur les REL en 2023. Le rapport met en évidence un instrument normatif opportun et innovant qui facilite la réponse aux défis mondiaux tels que la pandémie de Covid-19, ainsi qu'un outil pour stimuler la réflexion sur le rôle de la connaissance ouverte avec l'utilisation accrue de l'Intelligence Artificielle générative. Le 3e Congrès mondial des REL de l'UNESCO 2024 s'appuiera sur les conclusions du rapport consolidé et identifiera des stratégies pour soutenir la mise en œuvre de la Recommandation 2019 de l'UNESCO sur les REL afin de relever les défis émergents.

Le 3e Congrès mondial des REL s'appuiera sur l'expertise et la participation de la Coalition dynamique des REL³, une coalition dynamique officielle du Forum sur la gouvernance de l'internet (FGI). La Coalition dynamique pour les REL favorise la collaboration et le partage des connaissances entre les parties prenantes sur la mise en œuvre de la Recommandation 2019 de l'UNESCO sur les REL. Le statut de Coalition dynamique du FGI permet d'enrichir les délibérations multipartites sur la mise en œuvre de la Recommandation 2019 de l'UNESCO sur les REL dans un cadre intergouvernemental plus large.

Il s'appuiera également sur l'expertise du programme intergouvernemental « Information pour tous » (IFAP) de l'UNESCO, qui aide les États membres à favoriser des sociétés équitables en promouvant l'accès universel à l'information et à la connaissance pour le développement durable. Il s'appuiera sur les rapports d'évaluation nationaux du R.O.A.M. (droits de l'homme, ouverture, accessibilité, participation multipartite) qui reconnaissent l'importance des solutions ouvertes telles que les REL.

En mobilisant les mécanismes de collaboration et les États membres à travers leur communauté éducative, les institutions culturelles telles que les bibliothèques et les musées, les médias et la

¹ Biens publics numériques : Un bien public numérique est défini par la Feuille de route pour la coopération numérique du Secrétaire général des Nations unies comme : « les logiciels libres, les données libres, les modèles d'IA libres, les normes libres et les contenus libres qui respectent la vie privée et les autres lois et meilleures pratiques applicables, qui ne causent pas de préjudice et qui contribuent à la réalisation des SDG

² Ligne d'action 3 du SMSI qui promeut l'accès public à l'information et l'information du domaine public.

³ La coalition dynamique pour les REL de l'UNESCO est intégrée dans la contribution de l'Organisation au Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI) en tant que coalition dynamique officielle du Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI) - une plateforme mondiale multipartite établie par le Secrétaire général des Nations Unies pour faciliter la discussion sur les questions de politique publique relatives à l'Internet.

communauté technologique pour cet événement important, la mise en œuvre de la Recommandation 2019 de l'UNESCO sur les REL contribuera à élargir l'accès à des ressources éducatives de qualité, innovantes et accessibles sous licence ouverte.

Objectifs du 3e Congrès mondial des REL

Le 3e Congrès mondial sur les REL de l'UNESCO « Biens publics numériques : Solutions ouvertes et IA pour un accès inclusif au savoir » identifiera comment la mise en œuvre de cet instrument normatif des Nations Unies peut contribuer efficacement à la [Feuille de route pour la coopération numérique du Secrétaire général des Nations Unies](#), à l'engagement 7 de " Notre agenda commun " : " Améliorer la coopération numérique " et contribuer au Pacte numérique mondial.

À cet égard, l'UNESCO et ses partenaires organiseront le 3e Congrès mondial des REL de l'UNESCO pour :

- 1 Partager les meilleures pratiques et les innovations dans la mise en œuvre de la Recommandation de 2019 de l'UNESCO sur les REL au cours des cinq premières années depuis son adoption ;
- 2 Identifier des stratégies pour soutenir la mise en œuvre de la Recommandation de 2019 de l'UNESCO sur les REL afin de répondre aux défis émergents ;
- 3 Identifier des mécanismes de collaboration pour mobiliser davantage de parties prenantes afin de mettre en œuvre la Recommandation de 2019 de l'UNESCO sur les REL en vue d'élargir l'accès à des ressources d'apprentissage de qualité, gratuites et accessibles sous licence libre, en soutien au Pacte mondial pour le numérique et à l'appel à l'action du Sommet sur la transformation de l'éducation 2023.

Le résultat attendu de cet événement sera des Lignes directrices sur la façon dont la Recommandation 2019 de l'UNESCO sur les REL peut optimiser le contenu sous licence libre pour répondre aux défis et aux opportunités posés par les technologies émergentes.

Les discussions s'appuieront sur les résultats du 1er Congrès mondial sur les REL (Siège de l'UNESCO, Paris 2012), qui visait à faire progresser le principe et la pratique de l'accès libre aux ressources financées par des fonds publics, et du 2e Congrès mondial sur les REL (Ljubljana, Slovénie, 2017) qui a produit le Plan d'action de Ljubljana sur les REL qui a jeté les bases de la Recommandation de l'UNESCO de 2019 sur les REL. Il prendra également en compte les conclusions du premier rapport consolidé sur les cinq premières années de mise en œuvre de la Recommandation 2019 de l'UNESCO sur les REL, dans lequel 79 États membres de l'UNESCO ont répondu et souligné à l'unanimité l'adoption généralisée des REL dans le monde et la valeur transformatrice du partage des connaissances grâce à des contenus sous licence libre.

Thèmes clés

Les réponses des États membres au premier rapport consolidé sur la mise en œuvre de la Recommandation 2019 de l'UNESCO sur les REL, tenu en 2023, ont démontré la force et la capacité de l'instrument normatif pour répondre aux défis et aux opportunités qui se sont présentés depuis son adoption en 2019. C'est pourquoi les discussions du 3e Congrès mondial des REL porteront principalement sur les solutions ouvertes et l'intelligence artificielle générative et les REL.

Solutions ouvertes

L'ouverture est devenue un principe puissant pour promouvoir l'accès et la création de connaissances et d'informations dans le monde entier. Les solutions ouvertes, qui sont des biens publics numériques disponibles sous une licence de droit d'auteur libre⁴, sont devenues essentielles dans divers domaines, notamment l'apprentissage (ressources éducatives libres), les logiciels (logiciels libres et gratuits), la science (accès libre) et l'administration publique (données libres). Les solutions ouvertes, grâce à leur régime de propriété intellectuelle, permettent la flexibilité, l'évolutivité et l'interopérabilité afin de promouvoir le partage des connaissances et l'accès à l'information. Au cours du troisième Congrès mondial des REL de l'UNESCO, les participants exploreront les aspects juridiques et techniques importants des licences libres, mais aussi la manière dont l'ouverture encourage les changements de politiques, de stratégies et de pratiques, en particulier de la part des acteurs de la sphère publique.

Une attention particulière sera également accordée aux initiatives de dialogue politique, de partage des connaissances et de renforcement des capacités, y compris pour les membres des communautés vulnérables. La valeur économique des solutions libres et les stratégies de réduction des coûts seront également prises en compte. Les solutions libres sont « essentielles pour lutter contre les inégalités et combler les fossés en matière de technologie, d'innovation et de connaissances ».

L'IA générative et les REL

L'adoption accélérée de services et d'outils d'intelligence artificielle (IA) a favorisé des débats importants sur la manière dont les informations sont créées, partagées, utilisées et réutilisées. En droit, des débats intenses ont eu lieu sur le statut des œuvres créatives générées par l'IA, sur la légalité de l'utilisation de contenus libres et protégés par le droit d'auteur pour former des modèles d'IA, et sur la pertinence des licences ouvertes. En outre, dans le domaine de l'éducation, les nouvelles formes de création de contenu remettent en question le rôle de l'évaluation traditionnelle et ont suscité de nouveaux débats sur les préjugés et l'équité. Dans le domaine scientifique, elles ont suscité des préoccupations concernant l'intégrité de la recherche, la paternité et l'attribution, ainsi que la protection de la vie privée et la falsification des informations. Ces défis sont universels et affectent directement la production et l'échange d'informations et de connaissances.

Le troisième Congrès mondial sur les REL de l'UNESCO se penchera sur le rôle des secteurs privé et public dans l'avancement et la promotion de l'utilisation des outils d'IA, dans de nombreux cas sans tenir compte des droits de l'homme fondamentaux tels que la vie privée et l'équité. Au cours du troisième Congrès mondial des REL de l'UNESCO, les discussions porteront sur la manière dont les contenus d'apprentissage sous licence libre peuvent exploiter les technologies d'avant-garde telles que l'IA générative tout en garantissant le respect des principes R.O.A.M. (droits de l'homme, ouverture, accessibilité et participation de multiples parties prenantes). Les questions à débattre incluent les implications de l'IA générative sur les cinq domaines d'action de la Recommandation 2019 de l'UNESCO sur les REL.

⁴ Licences de droit d'auteur ouvertes : Les licences ouvertes sont des licences qui respectent les droits de propriété intellectuelle du titulaire du droit d'auteur et qui accordent au public les droits d'accès, de réutilisation, de réaffectation, d'adaptation et de redistribution du matériel d'information. Les types de licences ouvertes utilisées varient en fonction de la solution ouverte. La licence ouverte la plus couramment utilisée est Creative Commons (CC).